

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :  
En exercice : 24  
Présents : 18  
Ayant pris part au vote  
(vote public) : 22  
○ Pour : 22  
○ Contre : 0  
○ Abstention : 0  
○ Blanc : 0  
○ Nul : 0

Date de convocation :  
Le 9 septembre 2025

Date d'affichage :  
Le 9 septembre 2025

DELIBERATION N° :  
DC/2025-09-15/16

OBJET DE LA SEANCE :  
Personnel

Crèche « Les Libellules »  
(Montfaucon)

Créations de postes

AR Prefecture

043-244300307-20250915-DC2025091516-DE  
Reçu le 30/09/2025

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Saint-Romain-Lachalm (salle des fêtes),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Gladys DURIEUX)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes MOUNIER Emeline, DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas donne pouvoir à M. POINAS J.-Michel.  
M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline.  
M. TOURON Jean-Marc donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard.  
M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

\*\*\*\*\*

M. le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il indique que dans le cadre du fonctionnement de la crèche « Les Libellules » à Montfaucon, et suite au départ d'un agent pour cause de mutation dont le temps de travail au sein de la structure était de 23 heures par semaine, il y a lieu de réorganiser le service afin que les tâches des agents soient mieux réparties et ce dans l'intérêt des enfants accueillis au sein de la structure.

Il propose ainsi au Conseil Communautaire les créations de poste suivantes :

- un poste d'agent technique territorial à temps non complet de 18h00 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 25h00 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 sous réserve de l'avis favorable du CST du Centre de Gestion 43 en date du 7 octobre 2025, considérant qu'il s'agit d'une augmentation de temps de travail pour passer d'un poste de 20h00 à 25h00,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide la création de deux postes à savoir un poste d'agent technique territorial à temps non complet de 18h00 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 25h00 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion 43 en date du 7 octobre 2025),
- autorise le Président à signer tout document utile à intervenir concernant ces dossiers et à modifier le tableau des effectifs correspondants,
- charge le Président d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget,
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET  
Président,

Gladys DURIEUX  
Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**

043-244300307-20250915-DC2025091516-DE  
Reçu le 30/09/2025

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Prefecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*